

Réforme des collectivités locales : la contribution de la Commission Balladur

Le Chef de l'Etat a annoncé que l'année 2009 serait celle de la réforme des collectivités locales, trop souvent repoussée malgré sa nécessité incontestable. C'est pourquoi il a confié à Edouard Balladur, le 22 octobre dernier, la responsabilité de présider une Commission réunissant experts et responsables politiques, afin de lui faire des propositions en ce sens. Ce sont les premiers résultats de ce travail qu'Edouard Balladur est venu présenter à la télévision ce 25 février. Ils seront réunis dans un rapport qui sera remis au Président de la République le 5 mars prochain.

1. Un constat partagé : la nécessité de réformer les collectivités locales

- des collectivités territoriales émietées : La France concentre, à elle seule, 40% des communes d'Europe. Île-de-France est la seule région française qui trouve sa place parmi les dix premières régions européennes en termes de puissance économique et de population, alors que les régions de la plupart de nos grands voisins (Allemagne, Italie, Espagne) figurent dans cette liste au moins à deux reprises.
- une insuffisance de la démocratie locale (malgré les 520.000 élus locaux) dans la mesure où les citoyens sont appelés à voter sans toujours savoir qui fait quoi. Ajoutons que de plus en plus de décisions importantes pour les citoyens se prennent dans des structures qui ne sont pas élues au suffrage universel direct (intercommunalités, dont le budget est 1,5 fois supérieur à celui des régions).
- un caractère imparfaitement maîtrisé de la dépense publique locale en raison des doublons entre collectivités, de l'enchevêtrement des compétences, du vieillissement de la fiscalité directe locale. A titre d'exemple, les effectifs de la fonction publique territoriale se sont accrus de 50%.
- Un système fiscal qui n'encourage pas la responsabilité puisque le même impôt local est fixé par trois à quatre collectivités différentes. Ceci a conduit à une hausse sans précédent des impôts locaux, notamment au niveau des régions, qui ont augmenté de +54% leur prélèvement fiscal sur la période 2004-2008.
- absence de prise en compte de la diversité des situations sur l'ensemble du territoire national : la Région Limousin a par exemple la même organisation que l'Ile de France.

2. La contribution du Comité Balladur

Rappelons que pour la première fois, un ancien Premier ministre de droite et un ancien Premier ministre de gauche (Pierre MAUROY, par ailleurs père de la décentralisation de 1982-1983) travaillent ensemble, au sein d'une commission pluraliste, sur la réforme des collectivités locales. Ils ont fait ensemble des propositions qui, selon eux, vont permettre :

Des collectivités locales plus fortes :

- Regroupement volontaire de certaines régions
- maintien du département
- création de « métropoles » à partir des intercommunalités les plus importantes

- clarification des compétences des collectivités territoriales (compétence générale pour les communes, compétences spécialisées pour les départements et des régions)

Des citoyens plus impliqués :

- élection directe des élus intercommunaux lors des élections municipales
- extension du champ de la parité

Des finances locales plus maîtrisées :

- objectif annuel d'évolution de la dépense publique locale, débattu au Parlement
- réduction d'un tiers des effectifs des exécutifs maximaux des intercommunalités
- garantie des ressources des collectivités locales après la suppression de la taxe professionnelle (taxation de la valeur ajoutée)

Une organisation locale adaptée à la diversité de nos territoires :

- création des « métropoles » départementales et des « communes nouvelles »
- création d'une structure de gestion de la région parisienne
- souplesse dans la répartition des compétences (place plus importante du contrat)

3. Ce que le gouvernement va faire à la suite de cette contribution

A partir du mois de mars et jusqu'à l'été 2009, un grand débat va s'engager avec les élus locaux et les citoyens d'une part, et au parlement et dans les partis politiques d'autre part. Sur la base du rapport de la commission Balladur, chacun va pouvoir s'exprimer, faire valoir son point de vue, sa sensibilité, ses doutes, ses suggestions.

A l'issue de cette phase de concertation, en particulier avec les associations d'élus locaux, le Gouvernement dégagera les grandes lignes d'une réforme aussi consensuelle que possible. Celle-ci sera présentée au Parlement à l'automne, sous la forme d'un projet de loi.

Les travaux de la commission Balladur sont, dans cette perspective, une contribution importante au débat national sur la réforme des collectivités locales.

Soulignons en outre que, selon les conclusions de la commission, d'éventuels changements n'interviendraient pas sur le plan électoral avant 2014, et n'affecteraient donc pas les prochaines élections régionales de 2010 et cantonales de 2011.

* * *

Le constat du besoin de réforme des collectivités territoriales est unanime. Cette réforme, notre pays en a besoin, les élus la ressentent comme nécessaire et nos compatriotes l'attendent. Trop longtemps reportée, elle vise à adapter nos structures locales à la modernité du monde pour les rendre plus souples, plus efficaces et plus identifiables par les citoyens. La discussion n'est pas fermée avec le gouvernement, mais il est un point sur lequel il ne cèdera pas : l'urgence de réformer.